Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Publié le 14/03/2023
ID : 038-200030658-20230306-2023_21-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 28 février 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.
Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.
Votants : 41 Pour : 41

OBJET : CONVENTION AVEC LA MAISON FAMILIALE RURALE DE VIF POUR LA REALISATION DE CHANTIERS DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION SUR LES SENTIERS PDIPR

Dans le cadre de sa compétence « sentiers », la Communauté de Communes du Trièves réalise régulièrement des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau PDIPR. La Maison Familiale Rurale (MFR) de Vif qui forme des personnes aux métiers de l'entretien de l'espace rural recherche des chantiers-école pour ses élèves. Afin que la MFR puisse intervenir sur les sentiers de la communauté de communes du Trièves, il convient d'établir une convention définissant les modalités du partenariat. Le coût de la journée de chantier réalisée par un groupe classe encadré par les formateurs de la MFR est de 400 euros, somme qui permet de couvrir les frais de déplacement, d'entretien et d'amortissement du matériel ainsi que les frais de carburants et huiles. Cette somme sera prise sur le budget annuel d'entretien des sentiers. Pour information, 15 jours maximum seront effectués sur la durée de la convention. Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention avec la Maison Familiale Rurale de Vif pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2026.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Maison Familiale Rurale de Vif pour la réalisation de chantiers de travaux d'entretien et d'amélioration sur les sentiers PDIPR et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/3/23 *et de sa publication le* 14/3/23